

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
CANTON DE FEURS  
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 13/10/2025

**PRESENTS :** M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, M. Philippe FAYOLLE, Mme Béatrice RODRIGUES, Mme Sylvie SECOND, M. Christophe FERRIER, M. Jean-Christophe VOUTE, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS

**ABSENTS et EXCUSES :** Mme Isabelle MARJOLLET qui donne pouvoir à André MICHEL, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Christophe FERRIER, Mme Olivia SEON, M. Bernard GAGNIERE qui donne pouvoir à M. Philippe FAYOLLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sylvie SECOND

N° 2025-10-20-01

### **OBJET :** Acquisition des parcelles A 766 et A 767

Monsieur le Maire rappelle l'emplacement réservé sur les parcelles A 766 et A 767, lieu-dit « Les Tournelles », d'une superficie respective de 195 et 696 m<sup>2</sup>.

Cet emplacement a été instauré dans le but de créer un parking proche de l'espace rural d'animations culturelles dont les travaux de rénovation et d'extension sont en cours.

Après négociation avec le propriétaire, Monsieur Delomier, le prix a été fixé à 5 000 €.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents

1° **Décide** l'acquisition des parcelles A 766 et A 767 pour le prix de 5 000 €.

2° **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

3° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,  
Sylvie SECOND

Le Maire,  
Pierre SIMONE

